



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Ligne nouvelle Paris-Normandie

Question écrite n° 1799

Texte de la question

M. Timothée Houssin attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur la nécessité d'étudier en priorité la réalisation du tronçon Mantes-la-Jolie - Paris dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN). Ce tronçon représente un segment clé pour améliorer les liaisons ferroviaires entre la Normandie et l'Île-de-France, tout en désengorgeant efficacement le réseau ferroviaire francilien. L'axe Mantes-la-Jolie - Paris est actuellement saturé, impactant à la fois les usagers normands et franciliens. La réalisation de ce tronçon permettrait de fluidifier les arrivées vers Paris, de réduire les temps de trajet et d'améliorer la fiabilité des trains, tant pour les voyageurs que pour le fret. Cela favoriserait un meilleur accès à la capitale pour les Normands, tout en réduisant la congestion sur les lignes ferroviaires de l'ouest parisien. Ce tronçon représente également un investissement plus réduit en matière de coût, comparé à la réalisation de l'ensemble du projet LNPN. Il pourrait donc constituer une étape intermédiaire tout en offrant des bénéfices significatifs pour les deux régions. En optimisant les liaisons sur cette section stratégique, il serait possible de répondre rapidement à une partie des besoins sans attendre la réalisation complète du projet. M. le député demande donc à M. le ministre d'étudier la possibilité de prioriser ce tronçon Mantes-la-Jolie - Paris, afin de soulager rapidement le réseau ferroviaire tout en maximisant les gains pour les usagers normands et parisiens, dans une démarche à la fois économique et efficace. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce point et les mesures envisagées pour accélérer la réalisation de ce segment prioritaire.

Texte de la réponse

La ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) est un projet d'intérêt national qui doit améliorer significativement les dessertes entre Paris, la vallée de la Seine et les grandes villes normandes en termes de régularité, de capacité et de rapidité. La décision ministérielle du 13 février 2020 a rendu prioritaires les sections Paris-Mantes et Rouen-Barentin (incluant la gare nouvelle de Rouen), tout en confirmant la réalisation à terme de l'ensemble du projet LNPN. La réalisation de la section Paris-Mantes de la LNPN est une priorité du Gouvernement, au même titre que la gare nouvelle de Rouen et la section Rouen-Barentin. Ces infrastructures nouvelles bénéficieront à la Normandie mais également à l'Île-de-France, tant pour les bassins d'emploi que pour les voyageurs et le fret. En effet, la réalisation de voies nouvelles pour les trains de long parcours libèrera de la capacité sur les voies existantes pour améliorer les mobilités du quotidien et permettra un report du trafic de marchandises de la route vers le rail. La région Île-de-France a fait part de ses préoccupations vis-à-vis des nuisances qui pourraient être engendrées par ce projet, notamment dans la traversée des Yvelines sur la section Paris-Mantes, ainsi que sur la desserte du Mantois. Ces préoccupations sont légitimes et le Gouvernement s'est engagé, avec le gestionnaire de l'infrastructure, SNCF Réseau, à trouver des réponses qui permettront d'allier la réalisation nécessaire de la LNPN pour les usagers franciliens et normands et la qualité de vie des riverains de la ligne.

Données clés

Auteur : [M. Timothée Houssin](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1799

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5858

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2024](#), page 6712